



ÉTÉ 2022

Depuis 2021, VALOREM mène des études de faisabilité pour le développement d'un projet éolien sur la commune de Les Hauts de Forterre. Cette 4<sup>e</sup> lettre s'inscrit dans la continuité des actions de concertation et d'information mises en place suite au porte-à-porte de février 2022. Elle propose un focus sur l'étude acoustique.

## LES ACTUALITÉS DU PROJET ÉOLIEN

La zone d'implantation potentielle des éoliennes a été définie au regard de critères tels que la distance aux habitations, l'exposition aux vents dominants, les enjeux liés à l'environnement.

Afin de concevoir un parc éolien adapté au site et respectant les espèces présentes, VALOREM a lancé des **études environnementales** à la fin du printemps. Pendant un an, le bureau d'étude Auddicé Environnement va mener des inventaires naturalistes afin d'**identifier les enjeux Faune et Flore de la zone d'étude**. Les écologues ont déjà observé plusieurs espèces, certaines sont typiques des milieux agricoles ouverts, comme le Busard Saint-Martin.

**Une étude spécifique est réalisée sur les chauves-souris**, grâce à différentes méthodes de comptage. En effet, plusieurs gîtes et cavernes à proximité

intermédiaire du site constituent de zones propices à ces espèces.

Cet automne, VALOREM va missionner un bureau d'études pour réaliser **une campagne de mesures acoustiques**.



Busard Saint-Martin observé sur site

Le Busard Saint-Martin est un rapace assez commun qui niche généralement dans les cultures. Il est présent en France toute l'année.

## RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

**3 à 7 éoliennes**  
maximum

**165 m**  
de hauteur en bout de pale

**14 000** personnes environ  
alimentées en électricité verte

### Financement citoyen

Une campagne sera proposée aux habitants en phase de développement

**100 000 €**

Budget de mesures d'accompagnement proposé à la mise en service du parc

### Ouverture du capital

du projet éolien à la commune et aux citoyens avec une gouvernance partagée

## RAPPEL DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Avril 2022  
Lancement des inventaires faune/flore (durée 1 an)

Automne 2022  
Campagne de mesure acoustique

Printemps 2023  
Installation d'un mât pour analyser le vent et l'activité des chauves-souris

Été 2023  
Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale

Concertation et communication à toutes les étapes du projet

## LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

➤ **Vous vous posez des questions sur le projet ?** Contactez-nous ! (Coordonnées au verso)  
Des actions de communication auront lieu tout au long de la vie du projet

Lors du porte-à-porte de février 2022, les habitants ont souhaité des informations sur les études menées. Vous trouverez ci-dessous un focus sur l'étude acoustique.

## FOCUS SUR... L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Les éoliennes peuvent, dans certaines conditions de vitesse et de direction de vent, être perçues au niveau des habitations aux alentours. Des textes réglementaires\* parmi les plus stricts en Europe encadrent ces émergences. L'étude acoustique a pour but d'évaluer les niveaux sonores, actuels et futurs, au niveau des habitations riveraines du projet. Une douzaine de points de mesure seront étudiés sur ce projet.

### COMMENT SE DÉROULE UNE ÉTUDE ACOUSTIQUE ?

#### 1. MESURER L'ÉTAT INITIAL

Pour quantifier l'impact sonore engendré par les futures éoliennes, il faut établir l'état acoustique initial. Pendant un mois environ, des sonomètres enregistrent le « paysage sonore » auprès des habitations riveraines du projet. Un appareil est aussi installé sur site afin de caractériser les niveaux sonores en fonction de la vitesse du vent. Le bruit a de multiples sources : les infrastructures de transport, les activités agricoles et des habitations voisines, les oiseaux, l'effet du vent dans l'environnement.

#### 2. TRAITER LES DONNÉES

Pour chaque période de mesure de 10 minutes, une valeur du niveau sonore est retenue, correspondant au niveau atteint ou dépassé pendant au moins 50% du temps. On retire aussi les périodes jugées non représentatives de l'ambiance sonore habituelle du site (cris, aboiements), ainsi que celles de pluie marquée et de vent supérieur à 5 m/s à hauteur du sonomètre.

#### 3. SIMULER L'IMPACT SONORE DES ÉOLIENNES

Des acousticiens simulent l'impact sonore généré par le projet à l'aide des caractéristiques techniques et acoustiques des modèles d'éoliennes envisagés. Sur chaque point de mesure, on modélise ainsi le bruit supplémentaire engendré par les éoliennes dans l'environnement.



## LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE\* :

Si le niveau sonore global (ou niveau de bruit ambiant) dépasse 35 dB(A), les émergences ne devront alors pas dépasser 5 dB(A) en période diurne et 3 dB(A) en période nocturne. Dans le cas où ces émergences seraient dépassées, les éoliennes seraient freinées afin de réduire le bruit généré.

Une campagne acoustique est réalisée une fois le parc construit afin de contrôler l'impact sonore réel des éoliennes et vérifier le respect de la législation en vigueur.

\*Arrêté du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 22/06/2020 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

➔ A venir : zoom sur le financement participatif des projets d'énergies renouvelables.

Vous ne souhaitez plus recevoir de lettre d'information ? Merci de nous écrire à l'adresse mail ci-dessous.

### Votre contact VALOREM

Lara BROUILLET | Cheffe de projet EnR

Tél. 06 10 80 79 55

projeteolien-leshautsdeforterre@valorem-energie.com

VALOREM 33 Rue Paul Duvivier 69007 LYON



Lettre d'information - Été 2022

Commune de  
Les Hauts de Forterre

Directeur de la publication et  
impressions : VALOREM

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)